



## 14ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>30070</b>   | De <b>M. Michel Pajon</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Seine-Saint-Denis ) | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé</b> > Redressement productif  |  | <b>Ministère attributaire</b> > Économie  |
| <b>Rubrique</b> > assurances   | <b>Tête d'analyse</b><br>> entreprises   | <b>Analyse</b> > groupe Gras-Savoie. emploi et ectivité. plan de licenciements. |
| Question publiée au JO le : <b>25/06/2013</b><br>Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b><br>Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

M. Michel Pajon alerte M. le ministre du redressement productif sur le plan de réorganisation de l'entreprise Gras-Savoie, qui se traduira par la destruction de 291 emplois sur tout le territoire, dont 111 sur le site de Noisy-le-Grand. Gras-Savoie, premier courtier d'assurances en France et dixième au niveau mondial, est un groupe en croissance, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 550,6 millions d'euros en 2012. Il est donc difficilement compréhensible que cette entreprise mette aujourd'hui en oeuvre un plan de sauvegarde de l'emploi comprenant un grand nombre de licenciements pour motif économique. En outre, la société d'expertise-comptable qui a analysé le projet de réorganisation de l'entreprise à la demande du CCC UES de Gras-Savoie a conclu qu'un risque opérationnel important existait dans le plan de réorganisation prévu par la direction de l'entreprise. Il lui demande donc de bien vouloir veiller à ce que le plan de sauvegarde de l'emploi de l'entreprise Gras-Savoie soit révisé afin de préserver le plus grand nombre d'emplois et d'obtenir que les employés licenciés bénéficient d'importantes mesures d'accompagnement.